



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

DGS – 2010-26

**Le Président de l'Université,**

VU la loi Libertés et Responsabilités de Universités (LRU) n° 2007-1199 du 10 août 2007 – Article 712-3,

VU le décret n° 84-723 du 17 juillet 1984 portant création de l'Université d'Avignon,

VU les statuts de l'Université d'Avignon, approuvés par l'arrêté ministériel du 14 novembre 1985, modifiés,

VU le décret n° 94-39 du 14 janvier 1994 modifié,

VU le vote du Conseil Technique Paritaire du 10 juin 2010 concernant la réorganisation de la Direction des Systèmes Informatiques

### ARRÊTE

#### Article 1<sup>er</sup>

En cas d'empêchement de M. Stéphane IGOUNET, Directeur Opérationnel des Systèmes d'information, M. Thierry SPRIET, Conseiller du Président aux Systèmes d'Information, bénéficie, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010, d'une délégation de signature pour toute dépense sans restriction du CRA06 – UB 910.

#### Article 2

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 1<sup>er</sup> septembre 2010

Vu, l'Agent Comptable

Christophe PRUVOST

Le Conseiller du Président aux Systèmes  
d'Information

Thierry SPRIET

Le Président de l'Université  
d'Avignon

Emmanuel ETHIS

UNIVERSITÉ D'AVIGNON  
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

**PRÉSIDENTE**  
**DIRECTION GÉNÉRALE**  
**DES SERVICES**  
**SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

Campus centre-ville  
Site Ste Marthe  
74 rue Louis Pasteur  
84029 AVIGNON CEDEX 1  
Tél. +33 (0)4 90 16 25 11 ou 25  
Fax. +33 (0)4 90 16 25 20  
<http://www.univ-avignon.fr>

>>> **Présidence**  
**Direction Générale des Services**